

La taxe d'habitation pour tous



Yann Le Meur, président de Ressources consultants finances et enseignant à l'université Rennes 1.

« Emmanuel Macron confirme que personne ne paiera la taxe d'habitation (TH) d'ici à trois ans. Les arguments approximatifs plaçant pour sa suppression ne dissipent pas l'impression que l'État aimerait renforcer son contrôle financier sur les maires. Ne s'est-il pas montré envieux de la dynamique avantageuse des bases d'imposition locales et du pouvoir, selon lui excessif, de vote de taux d'imposition concédé aux maires. Ce sont là les deux piliers de l'autonomie fiscale, que l'on s'apprête... à sabrer.

La Constitution prévoit que les collectivités locales doivent conserver un ratio minimum d'autonomie financière. En clair : la part de l'impôt qu'elles prélèvent doit être significativement supérieure à celle des compensations reçues, selon son gré, de l'État. Celui-ci se trouve donc piégé. Car l'ampleur du dédommagement

dû aux collectivités en remplacement de la TH est telle que cela ferait plonger le ratio d'autonomie financière communal en deçà de son minimum constitutionnel.

Il faudrait de ce fait passer par un transfert au niveau local d'une large part d'impôts nationaux (CSG, TVA). Cela poserait problème au budget de l'État, car non seulement il se délésterait, au moment du transfert, d'une recette fiscale conséquente, mais il se priverait ensuite de sa dynamique significative (en CSG : + 1,6 %/an entre 2005 et 2016 hors inflation).

L'appui des maires

Pour le budget de l'État, le surcoût de la suppression de la TH pourrait atteindre, à l'horizon 2030, entre 22 et 25 milliards par an selon les scénarios. Ce surcoût s'ajouterait aux 8 milliards qu'il aurait fallu de toute façon financer sans réforme. On devait financer le manque à gagner par des économies. On les cherchait toujours quand est apparu le nouveau besoin de financement de 10 milliards né de la victoire, sonnante et rébuchante, des Gilets jaunes. L'État n'aurait pas les moyens, sauf à laisser des territoires à l'abandon en fermant les services publics, de compenser la perte,

énorme, du produit de la TH. C'est un élément majeur du débat.

Le gouvernement compte désormais rudement sur les maires, ce corps intermédiaire dont le truchement se révèle indispensable à la prise en considération empathique de la réalité sociale des territoires. Difficile de leur faire avaliser une perte de contrôle, et de rendement, d'une recette fiscale essentielle. Surtout que le gel de leurs dotations entre 2018 et 2022 se traduira en volume, donc en pouvoir d'achat, par une baisse significative. Elle pourrait, au bout de cinq ans, atteindre -8 % (avec une inflation de 1,5 % par an).

Promesses contradictoires

Le président de la République a pris deux engagements : primo, celui de maintenir l'autonomie fiscale locale, secundo, de supprimer la taxe d'habitation. Ces deux promesses sont contradictoires. L'une des deux ne sera pas tenue. Il faut choisir. Pourquoi, si l'on optait pour l'autonomie fiscale, ne pas reconstituer un impôt local, de nature universelle ? Tous ou presque paieraient une taxe d'habitation, dont une progressivité intelligente assurerait la meilleure équité possible. Ainsi se renforcerait le lien

entre le citoyen et le service public dont il bénéficie.

Cela passerait par une révision courageuse des valeurs locatives foncières et par le renforcement de la prise en compte du revenu. On n'assiste pas, ces temps-ci, à la perte du consentement à l'impôt, mais au refus de l'injustice fiscale. Face à une contribution fiscale présumée injuste, mais utile au bien public, on n'attend pas de nos dirigeants qu'ils la suppriment. Mais qu'ils la rendent plus équitable. >>>